Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Division Maladies transmissibles
Section Systèmes de déclaration

Guide pour la déclaration électronique des résultats des tests rapides antigéniques SARS-CoV-2 (Version du 01.02.2022)

Les résultats positifs et négatifs des tests rapides antigéniques SARS-CoV-2 sont à déclarer sur la plateforme de déclaration de l'OFSP, via un formulaire en ligne. Seuls les **établissements soumis à l'obligation de déclarer (par ex. cabinets médicaux, hôpitaux, pharmacies, les centres de test, etc.) ont accès à la plate-forme de déclaration électronique**. Les particuliers ne sont pas soumis à l'obligation de déclarer.

Marche à suivre pour accéder à la plateforme de déclaration et au formulaire en ligne

Étape 1 : Rendez-vous sur https://forms.infreport.ch, puis cliquez sur CH-LOGIN ou sur HIN-Login.

Pour accéder à la plateforme de déclaration de l'OFSP, vous pouvez utiliser votre CH-LOGIN ou votre HIN-Login en cliquant sur le logo correspondant. Si vous n'êtes pas enregistré en tant qu'utilisateur, créez un compte CH-LOGIN gratuit ou demandez un HIN-Login payant sous (Health Info Net AG).

Étape 2a : Connectez-vous avec votre compte CH-LOGIN ou enregistrez-vous (gratuitement) sur CH-LOGIN.

i) Si vous disposez déjà d'un compte CH-LOGIN, vous pouvez directement vous connecter et passer à l'étape 2a.iii des instructions.

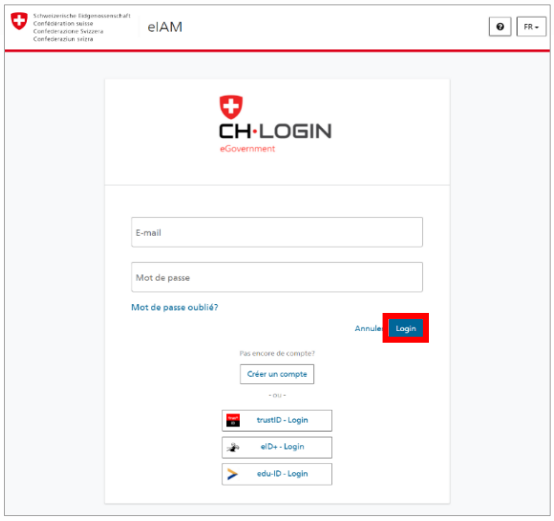

ii) Si vous n'avez pas encore de compte CH-LOGIN, cliquez sur « Création d'un CH-LOGIN ». Saisissez vos informations et cliquez sur « Continuer ». Nous vous recommandons de saisir une adresse électronique professionnelle pour garantir une vérification rapide de votre compte.
Vous recevrez un code de confirmation à l'adresse électronique indiquée. Saisissez le code et cliquez sur « Continuer ».
L'authentification à deux facteurs n'est pas obligatoire pour la plateforme de déclaration en ligne.

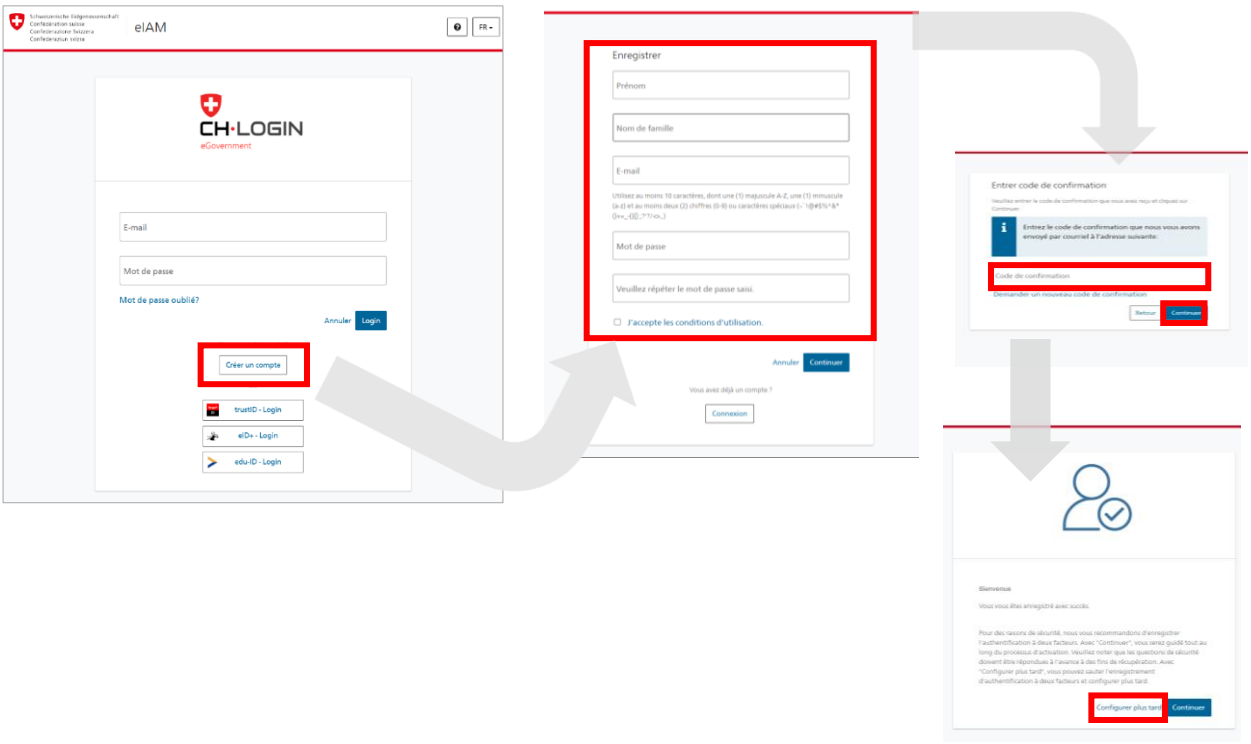

iii) Lorsque vous vous connectez pour la première fois, veuillez procéder de la manière suivante : Cliquez sur « Veuillez poursuivre l'enregistrement » pour accéder à la plateforme de déclaration en ligne.

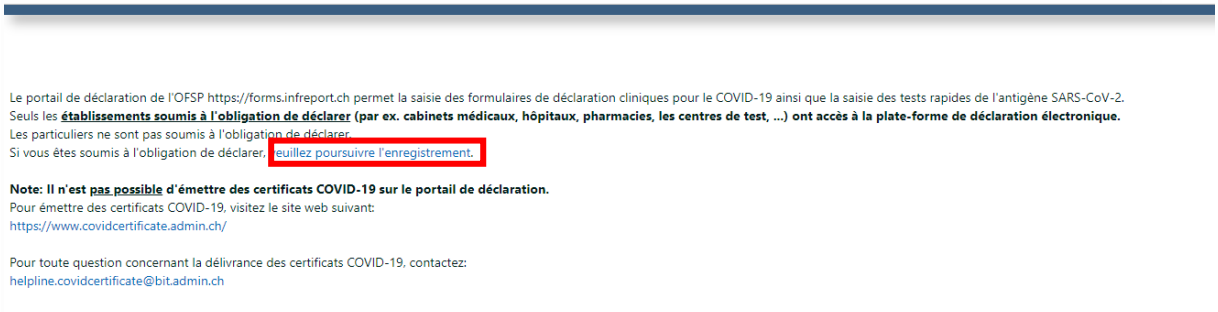

iv) Saisissez ici vos données professionnelles et cliquez sur « Sauvegarder ».
Vos coordonnées sont automatiquement adoptées comme unité de déclaration pour les déclarations que vous avez saisies.

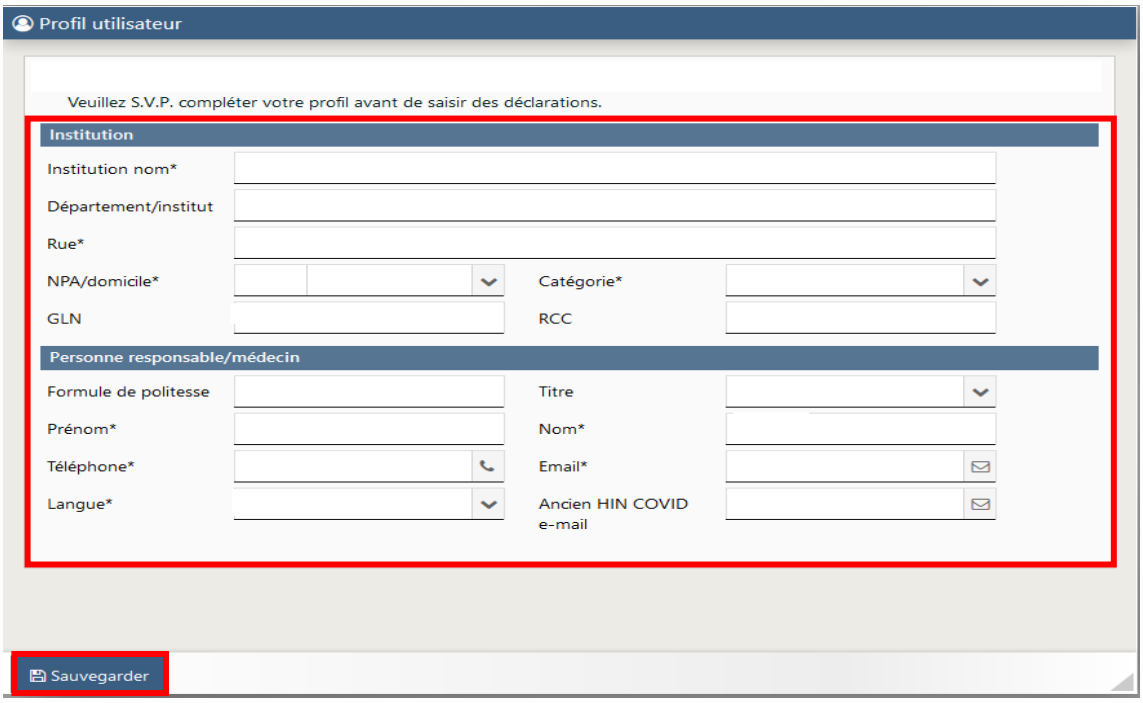

* = Champs obligatoires / GLN = *Global Location Number* / RCC = Registre des codes-créanciers

v) Si vous n'avez pas encore saisi de numéro de téléphone portable, faites-le ici et cliquez sur « Envoyer code de confirmation ». Vous recevrez un code de confirmation sur le numéro que vous avez indiqué.
Saisissez-le ici et cliquez sur « Confirmer code ».
Si vous avez indiqué un mauvais numéro, cliquez sur « Changer de téléphone ». Si vous n'avez pas reçu de code, cliquez sur « Envoyer nouveau code ».

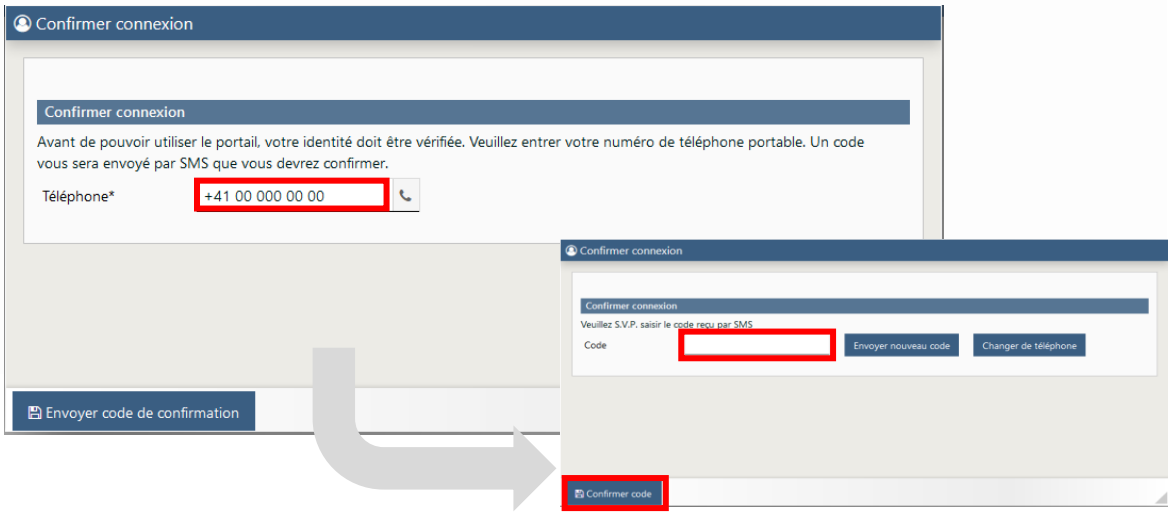

vi) Vos indications sont vérifiées par la section Systèmes de déclaration. Un courriel vous informera lorsque votre compte est disponible. Dès que c'est le cas, vous pouvez vous connecter avec votre compte CH-LOGIN (étapes 1 et 2a).

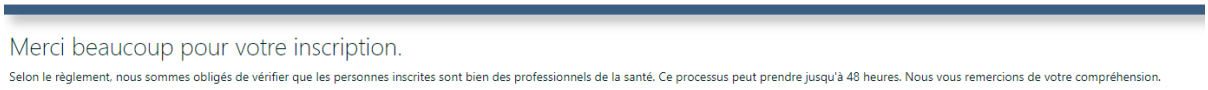

Adaptations de votre profil d'utilisateur CH-LOGIN

Si vous souhaitez modifier votre profil d'utilisateur CH-LOGIN, par exemple le nom, le mot de passe ou l'authentification à deux facteurs, accédez au site https://www.myaccount.eiam.admin.ch/
Sélectionnez l'option CH-LOGIN et connectez-vous avec votre adresse électronique et votre mot de passe.
Cliquez sur « Mon compte » et sélectionnez « Connexion & sécurité ». Différents paramètres peuvent être modifiés sur cette page.

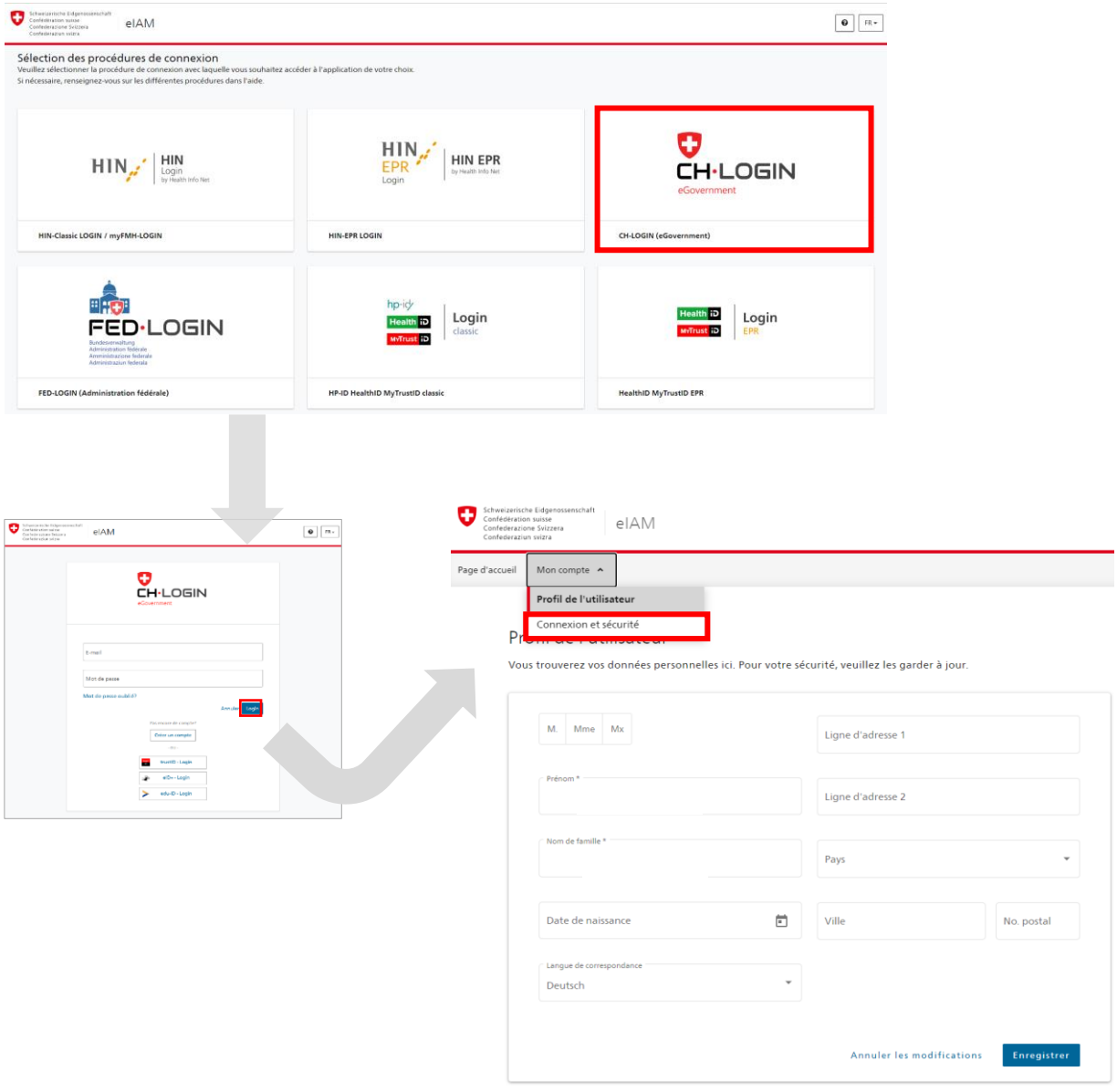

Étape 2b : Connectez-vous avec votre compte HIN ou enregistrez-vous sur HIN (payant).

i) Si vous disposez déjà d'un HIN-LOGIN, vous pouvez directement vous connecter et passer à l'étape 2b.iii des instructions.

ii) Sinon, adressez-vous directement à HIN AG. Dès que vous aurez accompli le processus de validation, vous recevrez vos données d'accès HIN.

iii) Une fois les données d'accès reçues, sélectionnez votre mode d'accès préféré (via client HIN ou par courriel/login HIN).

iv) Si vous utilisez le courriel/login HIN, le système vous demandera votre deuxième facteur d'authentification. Sélectionnez votre méthode d'identification préférée et saisissez le code reçu.

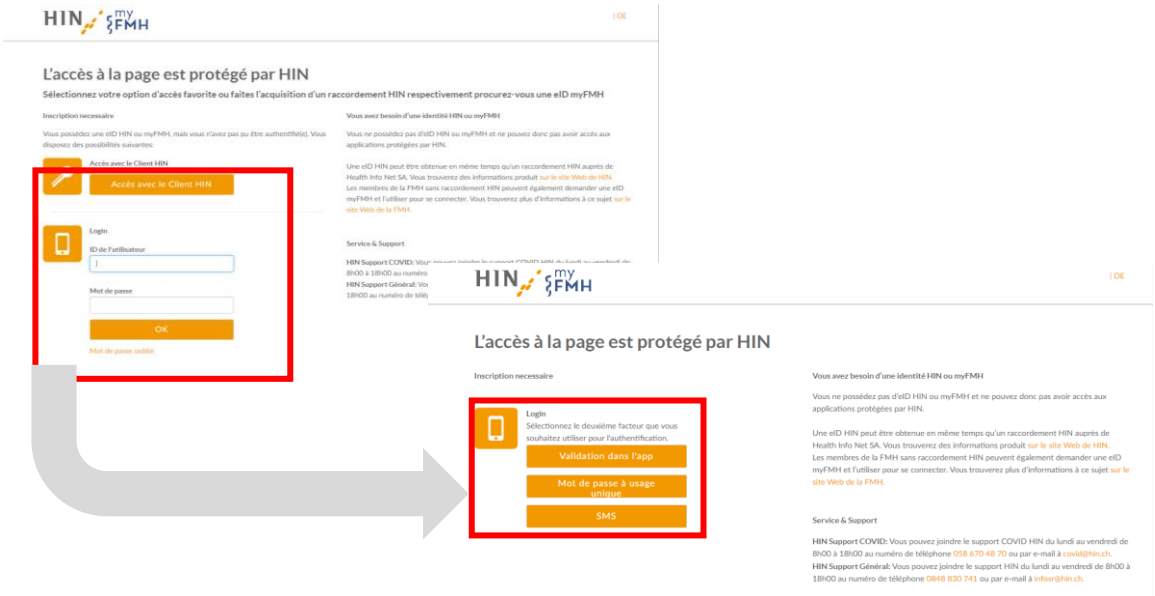

v) Lorsque vous vous connectez pour la première fois, veuillez procéder de la manière suivante. Cliquez sur « Veuillez poursuivre l'enregistrement » pour accéder à la plateforme de déclaration en ligne.

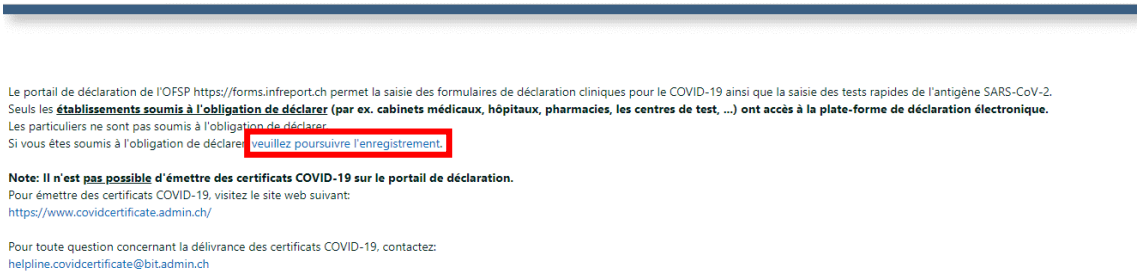
Le portail de déclaration de l'OFSP https://forms.infreport.ch permet la saisie des formulaires de déclaration cliniques pour le COVID-19 ainsi que la saisie des tests rapides de l'antigène SARS-CoV-2.
Seuls les **établissements soumis à l'obligation de déclarer (par ex. cabinets médicaux, hôpitaux, pharmacies, les centres de test, ...) ont accès à la plate-forme de déclaration électronique.**
Les particuliers ne sont pas soumis à l'obligation de déclarer.
Si vous êtes soumis à l'obligation de déclarer, veuillez poursuivre l'enregistrement.

Note: Il n'est pas possible d'émettre des certificats COVID-19 sur le portail de déclaration.
Pour émettre des certificats COVID-19, visitez le site web suivant:
https://www.covidcertificate.admin.ch/

Pour toute question concernant la délivrance des certificats COVID-19, contactez:
helpline.covidcertificate@bit.admin.ch

vi) Saisissez ici vos données professionnelles et cliquez sur « Sauvegarder ».
Vos coordonnées sont alors automatiquement adoptées comme unité de déclaration pour les déclarations que vous avez saisies.

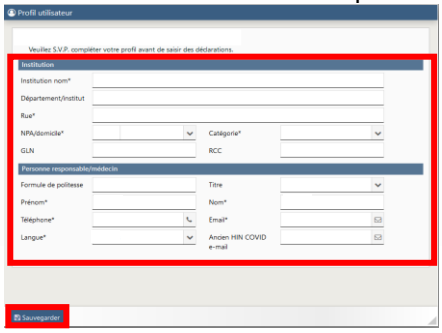

* = Champs obligatoires
GLN = *Global Location Number*
RCC = Registre des codes-créanciers

vii) Le processus d'inscription est accompli. Vous pouvez utiliser la plateforme de déclaration en ligne de l'OFSP.

Voici comment procéder pour saisir les résultats des tests rapides antigéniques SARS-CoV-2 :

Étape 3 : Sur la plateforme de navigation de l'OFSP, cliquez sur l'icône« COVID-19 ».

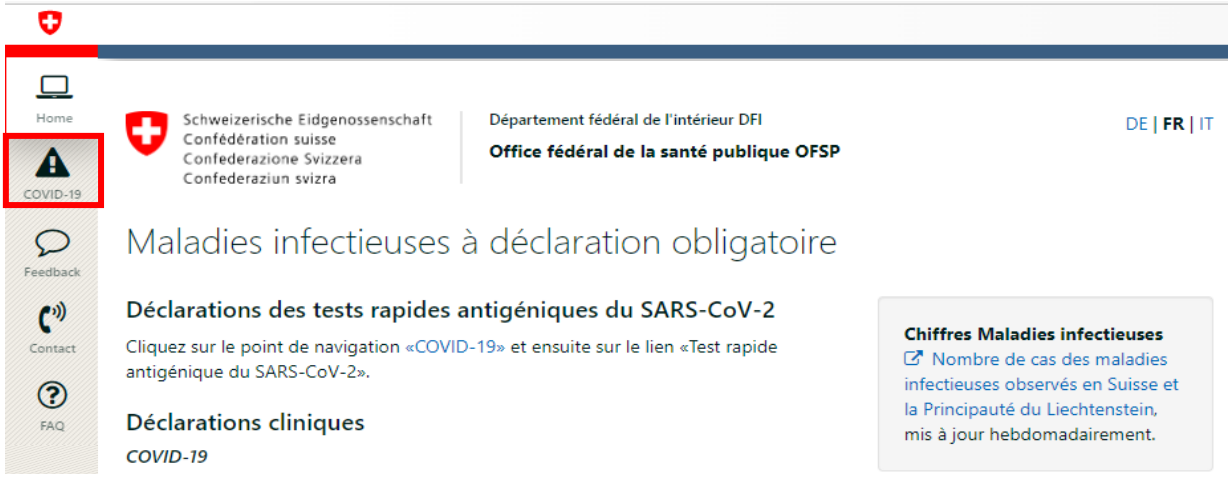

Étape 4 : Cliquez sur « test rapide antigénique SARS-CoV-2 ».

Étape 5 : Remplissez le formulaire en ligne.
Vous accédez à présent au formulaire en ligne.

Important : remplissez les champs requis, puis cliquez sur « Enregistrer ». Les données seront automatiquement transmises à l'OFSP. Au besoin, téléchargez le document au format PDF. Ensuite, le résultat du test rapide antigénique SARS-CoV-2 sera disponible uniquement sous forme anonyme.

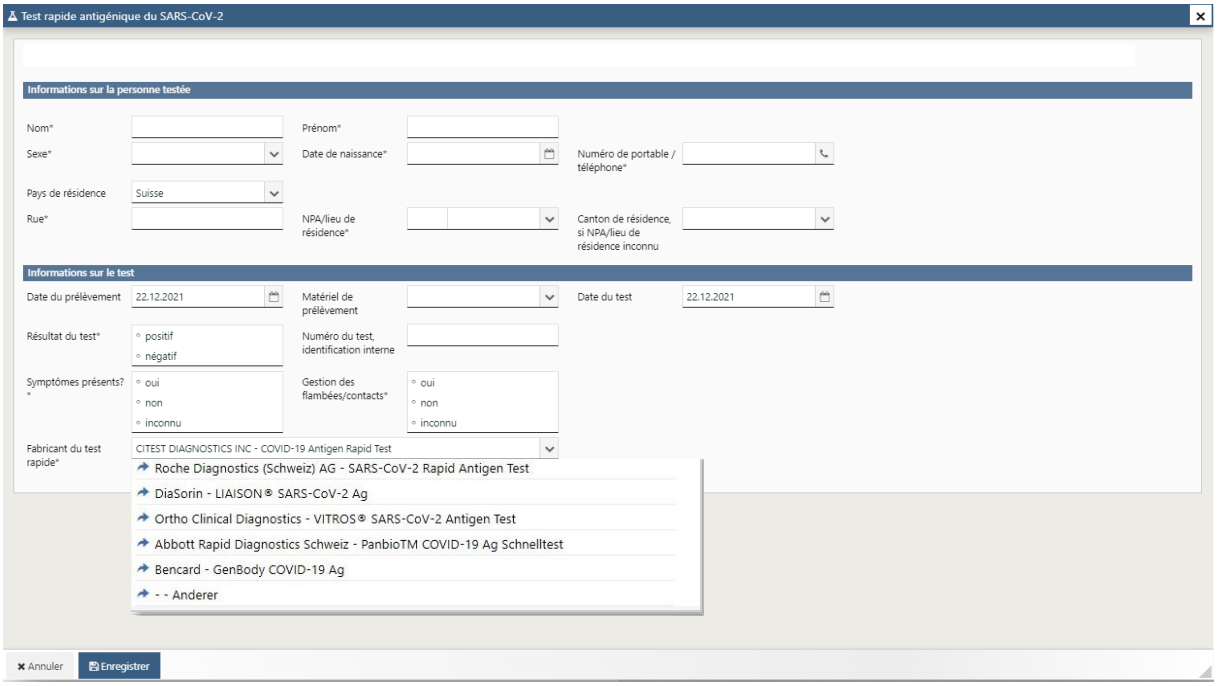

* = Champs obligatoires
N° de test, ID interne = peut être utilisé comme n° de référence pour le système/dossier individuel

Présence de symptômes ? Gestion des flambées / Gestion des contacts ? Information :
Critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration / informations pour les professionnels de la santé

Nous répondons volontiers à vos questions et demandes via la plateforme.

Parcourez la FAQ

Faites-nous part de vos demandes en utilisant la fonction « feedback »